du Revenu national pour me faire comprendre le sens de l'article. J'ai saisi ce sens au premier coup d'œil jeté sur le texte. Voici ce que je veux mettre en lumière. L'Etat remettra au Canadien qui n'est pas avocat et rentrant au pays un document où seront énumérées les marchandises qu'il peut ou ne peut pas rapporter l'également au Canada. Il y verra qu'il ne peut apporter plus d'une pinte de boisson. N'en concluera-t-il pas logiquement qu'il peut faire entrer une pinte? Le ministère ne gagnera rien du tout en disant aux gens que, du point de vue du gouvernement fédéral, ils peuvent apporter cette boisson, quand en réalité les lois provinciales les en empêchent.

M. ROSS (Moose-Jaw): Les provinces peuvent modifier leur loi d'un jour à l'autre.

L'hon. M. LAWSON: Il serait alors facile de prendre des mesures en conséquence.

M. WHITE: Si nous retranchions cette mention, nous pourrions facilement répondre au gouvernement des Etats-Unis qui protesterait, le cas échéant, en invoquant les lois provinciales. Le ministre du Revenu national atteindrait son but en biffant les mots "de plus d'une pinte" et en prohibant simplement l'importation, même à cette quantité, de boissons enivrantes.

Un hon. MEMBRE: Supposons qu'après la suppression de cette disposition, une province modifie la loi interdisant l'importation de boissons alcooliques sauf par la commission des liqueurs, on pourrait rapporter des Etats-Unis pour cent dollars de boisson.

L'hon. M. LAWSON: Non, l'importation des boissons resterait entièrement interdite.

Biffons les mots "de plus d'une pinte"; restent ceux-ci: "et l'exemption ne s'appliquera pas aux breuvages alcooliques, ni au tabac en sus de cinquante cigares". Ce texte sera très clair pour tout le monde.

M. WILTON: Déjà on a la preuve que l'article relatif à l'exonération de marchandises d'une valeur de cent dollars est dommageable au Canada. Les journaux canadiens publient des annonces de marchands de Buffalo, à côté de réclames de voies ferrées offrant des tarifs réduits pour le voyage d'Ontario à Buffalo le vendredi et le samedi. Les hommes d'affaires de Buffalo offrent des occasions spéciales pour attirer le client, de sorte que les Canadiens y vont en grand nombre passer la fin de semaine. Les compagnies de chemins de fer du Canada, ajoutant leur effort à celui des marchands de Buffalo qui annoncent dans les journaux canadiens, rendent la vie difficile à nos commerçants.

L'hon. M. DUNNING: Les marchands du Canada agissent de même depuis des années à l'égard du touriste américain.

M. WILTON: Les commerçants de Buffalo ont commencé tout dernièrement à publier des réclames dans les journaux canadiens afin d'annoncer des occasions spéciales pour le samedi.

L'hon. M. LAWSON: Je conseille au ministre d'étudier la possibilité de biffer les mots "de plus d'une pinte".

L'hon. M. ILSLEY: Nous avons étudié cette question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

A onze heures, la séance est levée d'office, conformément au règlement.